

7 Juin 1878.

Archives  
Sénat du Sénat

~~C. M. X. X.~~  
Commission

relative aux récompenses à décerner à  
l'occasion de l'Exposition universelle  
de Paris en 1878.

Archives  
1

Séance du 7 Juin 1878. du Sénat

La commission se réunit à 12 $\frac{1}{2}$  sous la présidence de M. Barthélemy-Silhaine Doyen d'âge et de M. de Navignan, qui, en qualité de Membre le plus jeune remplit, les fonctions de Secrétaire.

M. Barthélemy-Silhaine et M. de Navignan sont maintenus dans les fonctions de Président et de Secrétaire.

M. de Navignan dit qu'il n'y a eu au regard du nombre des Exposants <sup>est plus considérable que celui qui a été alloué en 1867</sup> M. Monnet voudrait qu'on rappellât la pensée de la loi votée par l'Assemblée N<sup>le</sup> pour limiter le nombre des décorations.

M. Paris est d'avis que la dérogation proposée par la loi est justifiée, il insiste pour que les Croix soient attribuées aux seuls Exposants. M. Vivier dit - Nonafont expose que dans le Bureau qui l'a nommé on a fait observer avec raison et de quelle importance était le nombre des Croix de G<sup>o</sup> Officiers proposées à titre de récompense pour les Exposants. Toutefois il a semblé que le grand art et la G<sup>o</sup> industrie pouvaient y prétendre.

M. Duput des Loges s'inscrit à l'opinion déjà émise que les Croix doivent être attribuées aux Exposants et aux seuls Exposants le Ministre ayant d'ailleurs dans les promotions dont il dispose annuellement le moyen de récompenser ceux qui ont collaboré sous une autre forme à l'Exposition.

Après quelques observations échangées, M. Paris est nommé rapporteur à l'unanimité.

La séance est levée à 12 $\frac{3}{4}$  après que la commission s'est réunie à 2 $\frac{1}{2}$  pour la lecture du rapport.

Le Secrétaire

Navignan

Le Président

B. Silhaine